

Ainsi, on constate qu'entre 2009 et 2014, le territoire du pays a gagné globalement 5 851 habitants, soit une légère hausse de 1,85%. Mais on observe que seules les tranches d'âge les plus âgées (au-delà de 55 ans) progressent. A l'inverse les tranches d'âge les plus jeunes diminuent, notamment celles en âge d'être scolarisées.

Aujourd'hui, le solde naturel est négatif, le territoire enregistrant plus de décès que de naissances. La population progresse grâce au solde migratoire mais les nouveaux habitants sont majoritairement des retraités qui viennent s'installer dans le Finistère une fois leur parcours professionnel achevé.

Tranches d'âge	Pays de Cornouaille	
	2009	2014
Moins de 15 ans	52 826	52 415
15 à 24 ans	31 342	30 719
25 à 54 ans	120 234	116 310
55 à 64 ans	44 362	47 700
65 ans ou plus	67 913	75 384
Ensemble	316 677	322 528

Source : Insee - Recensements de la population -

Si on considère spécifiquement la population du Cap-Sizun, soit 19 communes (hors Douarnenez), on observe également un déclin des naissances depuis 2009 (Fig 1).

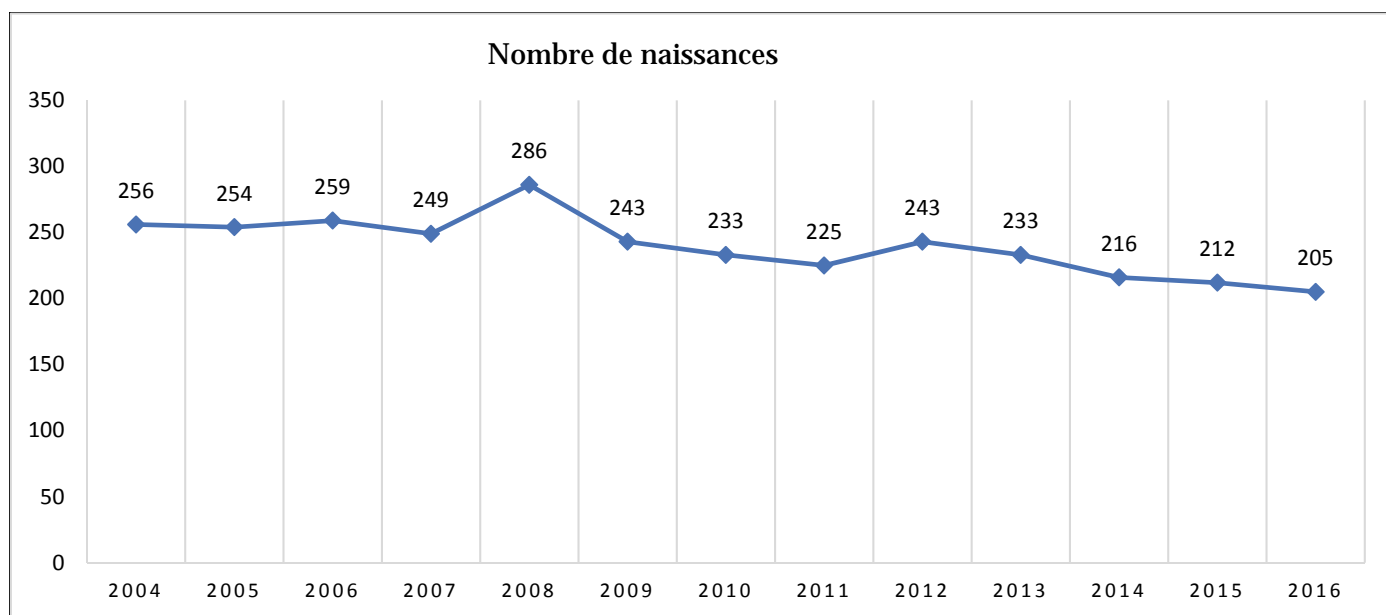


Fig 1 -Insee, état civil

Après avoir analysé les évolutions sur les cinq dernières années, il est intéressant d'examiner les projections démographiques. Ainsi, à l'horizon 2030, l'INSEE propose trois scénarii (tableau 1) : scénario population basse, scénario central, scénario population haute. Quel que soit le scénario, il apparaît que seules les tranches d'âge supérieures à 60 ans progressent.

Projections démographiques à horizon 2030

Tranches d'âge	2013	Scénario population basse	Scénario central	Scénario population haute
		2030	2030	2030
0 à 9 ans	33 879	27 171	29 963	32 910
10 à 19 ans	36 448	33 929	34 614	35 327
20 à 29 ans	27 627	29 032	29 443	29 842
30 à 39 ans	35 247	30 540	31 151	31 735
40 à 49 ans	44 785	37 425	37 797	38 146
50 à 59 ans	46 728	42 762	43 116	43 436
60 à 69 ans	44 253	50 164	50 607	51 121
70 à 79 ans	29 204	45 930	46 155	47 335
80 à 89 ans	19 939	25 310	26 117	27 435
90 ans ou plus	3 465	5 994	6 670	7 347
Total	321 575	328 257	335 633	344 634

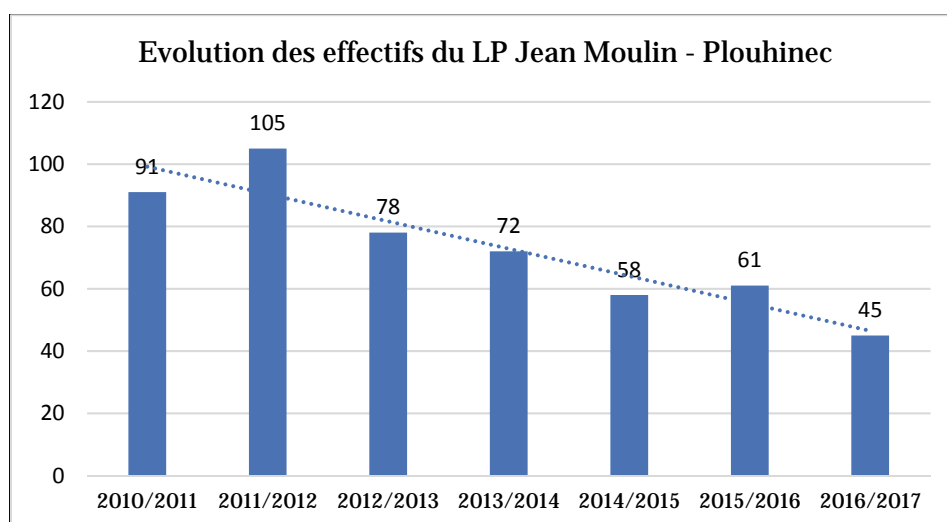
Tableau 1- Insee, Omphale 2017

1.2 L'évolution des effectifs du lycée professionnel Jean Moulin

A la rentrée 1999/2000, le lycée professionnel Jean Moulin à Plouhinec comptait 170 élèves. Dix ans plus tard, à la rentrée 2010, il ne compte plus que 91 élèves répartis dans quatre formations (trois CAP et un Bac professionnel). En 2013, l'un des trois CAP (réparation et entretien des embarcations de plaisance) ferme faute d'élèves. Il reste alors 72 élèves dans trois formations. A la rentrée 2016, on ne compte plus que 45 élèves (dont 5 apprentis) dans trois formations : le CAP menuisier agenceur, le bac pro technicien agenceur et le CAP charpentier de marine.

Si le CAP en 1 an parvient à maintenir ses effectifs, le CAP en 2 ans et le Bac pro perdent chaque année des élèves. Ainsi, à la rentrée 2016, il n'y a pas de recrutement d'élèves en classe de Seconde professionnelle.

Cette baisse des effectifs est principalement due au manque de recrutement des élèves issus des collèges. Avant 2010, une vingtaine de collèges affectait des élèves dans ce lycée. En 2016, ils ne sont plus que trois : Plouhinec, Plozevet et Pont-l'Abbé. Or ces collèges n'ont pas connu de baisse de leurs effectifs en classe de Troisième sur cette même période.



2. Les différentes étapes du processus administratif

Par application de l'article L.421-1 du code de l'éducation, la Région peut demander la fermeture d'un établissement. Par conséquent, dès lors que l'Assemblée régionale aura délibéré, il s'agira de saisir le chef d'établissement du lycée professionnel Jean Moulin afin qu'il réunisse son conseil d'administration qui devra rendre un avis sur le projet de fermeture.

Puis il conviendra de solliciter le Recteur d'académie afin qu'il inscrive ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) qui sera, à son tour, consulté.

Une fois ces consultations achevées, la commission permanente pourra délibérer afin de statuer définitivement sur l'avenir du lycée professionnel. Le Conseil régional pourra alors demander à Monsieur le Préfet de Région de prendre un arrêté de fermeture administrative qui prendra effet à compter de la rentrée 2018.

3. Les conséquences

Dans la perspective de maintenir l'offre de formation, le Conseil régional proposera à Monsieur le Recteur d'académie le transfert des trois formations actuellement dispensées au lycée professionnel Jean Moulin dans des établissements finistériens relativement proches.

Ainsi, le lycée professionnel des métiers du bâtiment de Pleyben, reconnu pour son secteur « bois », pourra accueillir le CAP menuisier installateur ainsi que le Bac pro technicien menuisier agenceur qui existe déjà dans l'établissement et pour lequel il faudra donc prévoir une augmentation des capacités d'accueil.

Par ailleurs, le lycée polyvalent Pierre Guéguin à Concarneau pourra recevoir le CAP charpentier de marine, une formation en un an, unique en Bretagne en formation initiale sous statut scolaire, dont la nouvelle localisation sera cohérente avec l'environnement économique de la ville de Concarneau qui développe une activité de construction et de réparation navale. En outre, ce diplôme viendra en complément du bac pro maintenance nautique déjà présent au sein de l'établissement concarnois, permettant ainsi de créer des passerelles. Les élèves titulaires du CAP pourront poursuivre en Bac pro tandis que les élèves titulaires du Bac pro pourront compléter leur formation par ce CAP en un an.

Si ces mesures complémentaires à la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2018 sont actées au titre du présent bordereau, il conviendra d'en informer immédiatement les élèves et leurs familles et prendre toutes les dispositions nécessaires à la continuité des parcours de formation.

En parallèle, il sera nécessaire de définir les mesures de reclassement des personnels tant de l'Etat que de la Région. En ce qui concerne les personnels régionaux, le lycée dispose de 7 agents techniques qui exercent les fonctions suivantes : accueil (1), encadrement du service de restauration (1), maintenance du patrimoine (1) et service général (4). La collectivité accompagnera les agents dans leurs démarches de mobilité afin que chacun retrouve un poste qui puisse le satisfaire, à la fois, sur le plan professionnel et personnel. Les grands principes de cet accompagnement et ensuite les mesures de reclassement seront présentées en comité technique.

Enfin, en ce qui concerne le patrimoine bâti, la Région est propriétaire de l'ensemble des biens immobiliers de l'établissement depuis le 1^{er} janvier 2005. Elle devra donc se préoccuper du devenir de ce patrimoine en lien avec les collectivités locales afin de lui trouver une nouvelle destination. Une démarche sera proposée à la commune pour travailler de concert à la définition de la nouvelle utilisation du site.

En articulation avec les acteurs locaux, et soucieux du dynamisme territorial du Cap Sizun, il est également décidé de mettre en œuvre un dispositif exceptionnel de soutien à la Communauté de communes. Ce dispositif a vocation à mettre en œuvre et développer les capacités de développement, en utilisant par exemple le site actuel du lycée, en accélérant le déploiement du Très Haut Débit, en s'impliquant dans l'évolution du site exceptionnel de la Pointe du Raz ou encore en faisant un effort particulier sur l'ingénierie de développement économique. L'ensemble de ces champs d'actions sont essentiels pour donner au territoire du Cap Sizun toutes les possibilités et perspectives d'avenir. Le Conseil régional en sera un acteur important et à ce titre proposera à la Communauté de communes une convention de soutien exceptionnel.

Je vous demande de bien vouloir :

- **m'autoriser à engager, dès à présent, la procédure de fermeture administrative du lycée professionnel Jean Moulin à Plouhinec ;**
- **donner délégation à la commission permanente pour prendre toutes les mesures d'accompagnement à la fermeture ;**
- **m'autoriser à installer un comité local de suivi des différentes mesures proposées.**